

VILLE D'AUVERS-SUR-OISE

Communiqué de presse, JANVIER 2018

Arrêté de la préfecture du Val d'Oise du 19 décembre 2017 : Carence de la ville ou carence de l'État ?

Le Préfet du Val d'Oise vient dans un arrêté du 19 décembre 2017 de prononcer la carence de la commune d'Auvers sur Oise dans l'application de la loi dite SRU pour la période 2014-2016.

Il est reproché à la ville de n'avoir réalisé que 24 logements sociaux (soit un peu moins de 20 %) des objectifs fixés.

Le Préfet met en cause le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 29 avril 2016 qui selon lui limiterait l'extension urbaine et ne permettrait pas d'accueillir suffisamment de logements sociaux.

Cette décision préfectorale se traduit comme pour d'autres communes du Val d'Oise sans différenciation de couleur politique (Butry sur Oise, Champagne sur Oise ou le Plessis-Bouchard) par une majoration de 300% du prélèvement annuel (soit un coefficient de 4).

En premier lieu cette décision s'appuie sur la critique du PLU de la ville d'Auvers sur Oise qui a été approuvé en avril 2016.

Lors de la réunion de la commission départementale SRU du 28 avril 2017, en présence des représentants des différents services, il a été évoqué le contentieux contre le PLU d'Auvers sur Oise engagé par le Préfet.

Mais cette critique du PLU a fait long feu : le contentieux a été rejeté car le référé était hors délai (Ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise en date du 13 novembre 2017).

Loin de moi l'idée de penser que le Préfet représentant de l'État ait été un peu irrité et par dépit ou dans un mouvement d'humeur, le taux de majoration a été un peu relevé par rapport aux autres communes dans la même situation.

En second lieu tout de même l'État condamne d'une main ce qu'il permet de l'autre.

Plusieurs projets de logements sociaux sont en cours et sont bloqués depuis de nombreuses années par un problème d'arbitrage de l'État qui n'est pas fait.

D'un côté il y a la volonté d'imposer la réalisation d'un pourcentage de logements sociaux et de l'autre des freins administratifs notamment en raison d'exigences sur une qualité architecturale qui est imposée avec des coûts financiers qui retardent ou empêchent les projets.

La commune d'Auvers sur Oise a une particularité urbanistique puisque la quasi-totalité de son territoire est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France qui dépend de l'Etat et qui fait son travail avec beaucoup d'ardeur et peut être un peu plus.

Il faut donc un arbitrage entre les préoccupations architecturales et la nécessité de réaliser des logements sociaux mais il n'est pas fait. C'est connu et reconnu, notamment lors de la réunion de la commission départementale SRU du 28 avril 2017 mais depuis rien.

Aucune action, aucune nouvelle de l'atelier d'architecture promis par de la Direction Départementale des Territoires, juste une sanction (la décision du 19 décembre 2017) contre la ville et les Auversois.

Des projets, la ville - en coopération avec des bailleurs sociaux - en a.
Il manque la volonté de L'État de les faire aboutir !

En troisième lieu depuis la réunion du 28 avril de la commission sur les logements sociaux dont je n'ai eu le compte rendu que le 19 décembre accompagné de l'arrêté du Préfet, la ville a continué de travailler. Une étude est en cours en collaboration avec le département pour la construction d'une résidence seniors d'environ 40 logements sociaux sur le plateau au quartier des Perruchets, dans un projet à la mesure de notre commune.

Il ne s'agit pas de faire un nouveau quartier de Marcouville ou la cité des 4000 à la Courneuve qui a été construite par la ville de Paris (HLM Paris Habitat) je le rappelle.

L'arrêté du 19 décembre 2017, outre la sanction financière infligée aux Auversois, s'accompagne du transfert du droit de préemption et du contingent d'attribution de logements sociaux.

La ville n'entend pas se faire déposséder de sa maîtrise foncière, de son territoire et du choix des attributions, même si l'exercice de ces prérogatives peut s'avérer délicat pour le Préfet notamment en raison de l'offre foncière qui est très faible à Auvers sur Oise.

C'est pourquoi la commune ira en justice.

Mais surtout la commune attend de l'État une action positive et non une punition pour mettre en œuvre concrètement les objectifs de réaliser des logements sociaux qui tiennent compte de la réalité du territoire d'Auvers sur Oise.

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers sur Oise

Fait à Auvers sur Oise, le 8 janvier 2018